



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

MULHOUSE-ALSACE.FR



# Conseil d'Agglomération 12 décembre 2022

DOSSIER PRESSE | 12 décembre 2022

CONTACT PRESSE

**Orlane FOUCAULT**  
Attachée de Presse m2A

06 45 86 16 47  
orlane.foucault@mulhouse-alsace.fr

# Sommaire

## #ENVIRONNEMENT

L'exercice de la compétence « Eau » par m2A,  
un enjeu capital pour l'avenir 03

## #ENERGIES

« PLAN ENERGIES 2030 » de m2A,  
l'ambition de sobriété et d'efficacité énergétiques de l'Agglomération  
Annexes

## #FINANCES

Un budget primitif 2023 réfléchi et responsable  
dans un contexte inédit 07

## #ENFANCE

Multi-accueils et périscolaires, des services essentiels aux familles,  
une priorité pour m2A 14

# #ENVIRONNEMENT

## L'exercice de la compétence « Eau » par m2A, un enjeu capital pour l'avenir



La loi NOTRe d'août 2015 prévoyait le transfert de la compétence « Eau », désormais obligatoire, aux communautés de communes et communautés d'agglomération, avec effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Plusieurs assouplissements successifs, dont ceux de la loi Engagement et proximité, ont permis d'ouvrir aux communautés de communes et communautés d'agglomération la possibilité de déléguer par convention tout ou partie de cette compétence à l'une de ses communes membres ou à un syndicat gestionnaire. Ces conventions de délégation mises en place sur le territoire arrivant à échéance, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) reprend l'exercice de sa compétence en régie publique au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Le choix partenarial d'une gestion en régie publique pour répondre aux enjeux

**La gestion de l'eau est un enjeu majeur, tant en matière d'accès à ce bien commun qu'en matière de santé publique.** En raison des enjeux climatiques, la maîtrise de la ressource en eau est aujourd'hui indispensable pour faire face à la raréfaction de la ressource, aux conflits d'usage, à la pollution, à son accès pour tous.

**En cohérence avec les engagements pris auprès des services de l'Etat, m2A en assurera donc la maîtrise dans le cadre de sa compétence « Eau » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

A cette fin, les élus de m2A se sont accordés sur le principe de la création d'une régie communautaire publique, sous l'autorité de m2A et à seule autonomie financière, pour piloter et maîtriser le processus de gestion de l'eau, de sa captation à sa distribution, avec la logique de répondre à l'intérêt général.

La régie, grâce à son statut d'établissement public à autonomie financière, permettra aussi de faire participer des associations d'usagers, des associations environnementales ainsi que divers autres représentants au sein de son conseil d'exploitation. Ces acteurs, aux sensibilités variées, disposeront de voix délibératives et pourront ainsi directement participer à la définition des orientations stratégiques de la régie.

**La régie communautaire de l'eau potable deviendra ainsi un acteur majeur de la politique menée par m2A en matière environnementale sur la question de l'eau.** Elle s'appuiera pour cela sur un outil de planification essentiel : le schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'agglomération, en cours d'élaboration.

## Des objectifs à poursuivre pour un service aux usagers de qualité

La régie communautaire ainsi constituée aura pour objectifs :

- **d'un point de vue stratégique**

- d'optimiser au niveau du territoire l'utilisation de la ressource en eau, dans un contexte de raréfaction de l'eau et de multiplication des aléas climatiques ;
- de disposer d'une structure et d'outils de pilotage communs indispensables à la formation d'une politique de l'eau ambitieuse sur l'ensemble du territoire, voire au-delà ;
- de mettre en œuvre de manière concrète et opérationnelle, le futur schéma directeur de l'eau ;

- **d'un point de vue financier**

- de constituer un socle financier solide pour préparer l'avenir et répondre aux enjeux qui vont s'imposer au territoire ;

- **d'un point de vue technique**

- de renouveler et de sécuriser progressivement les réseaux via une politique d'investissement commune et audacieuse, basée sur la solidarité territoriale ;
- d'assurer une distribution homogène et permanente à tous les habitants de l'agglomération ;
- de mettre en commun les moyens et compétences disponibles sur le territoire au service de la production et de la distribution de l'eau ;
- d'étendre l'expertise acquise par le service des eaux de Mulhouse à tout le territoire.

- **d'un point de vue de la cohérence territoriale**

- d'harmoniser la prestation rendue aux usagers sur l'ensemble du territoire ;
- de permettre l'accès à la ressource au plus grand nombre, dans des conditions identiques à terme ;
- de bâtir une politique co-construite de l'eau à long terme avec l'ensemble des territoires.



## Un fonctionnement opérationnel de la régie adapté aux enjeux et objectifs

Grâce au travail de terrain mené par les élus référents de m2A et aux rencontres réalisées avec les communes et syndicats de gestion assurant jusqu'à présent cette gestion de la compétence « Eau », une majorité de communes a adhéré au projet suite à la présentation des intérêts et principes d'organisation de la future régie, sur le plan opérationnel, humain, budgétaire et financier.

**Ainsi, 34 communes sur 39 adhéreront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la régie**, à l'exception :

- de la commune de Wittenheim (partie distribution) et du syndicat à vocation unique d'alimentation en eau potable du Bassin potassique Hardt (partie production), qui ont souhaité poursuivre sous délégation de compétence, limitée dans le temps ;
- des communes de Flaxlanden, Galfingue, Heimsbrunn et Zillisheim, toutes quatre membres du « Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) Heimsbrunn et environs », situé à cheval sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération et celui de la Communauté de Communes Sundgau.

**La « Régie de l'Eau m2A » sera chargée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 de :**

- la production d'eau, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, conformément à l'article L. 2224-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- la réalisation des travaux et des contrôles du réseau de production - distribution ;
- les études relatives à la gestion de l'eau potable ;
- la relation avec les usagers.

**Le conseil d'agglomération de m2A du 12 décembre 2022 définit le cadre de fonctionnement opérationnel de cette régie** en validant les délibérations obligatoires concernant :

- les statuts de la régie (document qui précise les compétences de tous les acteurs et les modalités de fonctionnement de son conseil d'exploitation) ;
- la charte de gouvernance de la régie (qui fixe les principes fondateurs du transfert de la compétence et les orientations générales) ainsi que le projet d'annexe qui sera personnalisé pour prendre en compte les spécificités de chaque commune ;
- le budget annexe communautaire de l'eau 2023 ;
- les tarifs de l'eau ;
- les principes budgétaires et comptables pour le fonctionnement de la régie ;
- les modalités du transfert des personnels vers la régie.

**Pour piloter la nouvelle « Régie de l'Eau m2A », il est prévu :**

- **un directeur** nommé pour assurer le fonctionnement des services de la régie en veillant à apporter une réponse opérationnelle au plus proche du terrain dans un souci de réactivité et de maintien de la qualité du service public
- **un conseil d'exploitation, organe de gouvernance de la régie**, constitué :
  - de représentants des 34 communes ayant adhéré au projet de régie ;
  - d'un représentant de la Chambre d'Agriculture Alsace ;
  - d'un représentant du Conseil de développement de m2A ;
  - d'un représentant de l'association de consommateurs « Consommation Logement et Cadre de Vie Union Départementale du Haut-Rhin » ;
  - d'un représentant d'Alsace Nature.

Véritable organe de gouvernance, le conseil d'exploitation aura pour mission de préparer toutes les décisions soumises au conseil d'agglomération.

**Le conseil d'exploitation se réunira pour la première fois en janvier 2023, et élira en son sein un président et un vice-président. Les statuts prévoient également la nomination par le président de m2A de 5 animateurs de secteurs.**

Ces 5 animateurs ont vocation à conserver une proximité avec les élus et usagers de toute l'agglomération en :

- animant une conférence territoriale de secteur, réunissant les représentants des communes aussi souvent que nécessaire,
- faisant remonter les demandes et difficultés observées sur le terrain,
- recensant les investissements à réaliser dans l'année, voire au-delà.

**Culture partenariale :**

Dans un souci de collaboration avec tous les acteurs du territoire et de cohérence vis-à-vis des enjeux à supporter, les 3 syndicats intervenant encore sur le territoire de m2A (le SIAEP Ensisheim, Bollwiller et environs, le SIAEP Heimsbrunn et environs, le SIAEP Bantzenheim-Rumersheim) et le SIVU SIAEP BP de la Hardt, non adhérents à la régie, auront le statut d'invités permanents au sein du conseil d'exploitation, sans voix délibérative.

## Un transfert aux impacts maîtrisés pour les usagers

Au démarrage de la régie au 1<sup>er</sup> janvier 2023, certaines missions continueront à être exercées de manière transitoire par les gestionnaires actuels (communes) avec l'objectif d'un rapatriement total vers la régie d'ici fin 2023, afin d'assurer un transfert sans heurt pour les usagers.

Concernant les usagers, ils peuvent être assurés que :

- **la qualité de l'eau reste la même** (les modalités d'approvisionnement sont les mêmes et assurées en continuité) ;
- **le prix de l'eau et le coût du service ne sont pas modifiés** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, par choix volontariste de m2A ;
- les interventions techniques seront réalisées dans les mêmes conditions et par les mêmes équipes.



Les seuls changements à leur niveau sont les suivants :

- le règlement des factures d'eau par le consommateur se fera désormais directement auprès de la « Régie de l'Eau m2A », en lieu et place des fournisseurs précédents ;
- le rythme de facturation pourra être amené à changer pour certains usagers, l'objectif à terme étant de converger vers une facturation trimestrielle.

### Les chiffres clés de l'Eau sur le territoire de m2A

- 280 000 habitants desservis
- 55 000 abonnés
- 74 ouvrages de captage, dont 24 utilisés actuellement
- 30 réservoirs
- 3 unités de traitement
- 1500 km de réseaux
- 130 agents dédiés à la compétence « Eau »

# #FINANCES

## Un budget primitif 2023 réfléchi et responsable dans un contexte inédit



Dans la continuité du rapport sur les orientations budgétaires présenté en Conseil d'agglomération du 7 novembre 2022, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) présente son budget primitif 2023.

### 1. Un contexte de construction budgétaire inédit

La situation budgétaire de m2A est fortement impactée par l'inflation, l'explosion des coûts de l'énergie, le rebond des taux d'intérêt et les mesures nationales de hausse des salaires.

Par ailleurs, sa situation est encore dépendante au niveau des recettes des effets de la crise sanitaire. La disparition en 2023 de la Cotisation sur les Valeurs Ajoutées des Entreprises (CVAE), malgré sa compensation par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), intervenant après la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH), vient confirmer la perte de pouvoir fiscal de l'Agglomération.

### 2. Les grandes orientations

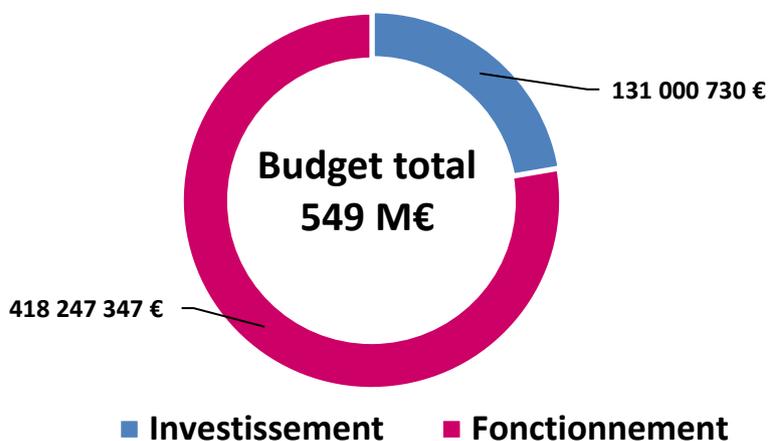
**Pour répondre aux enjeux dictés par le contexte inédit actuel, l'équilibre du budget 2023 repose sur les éléments de cadrage présentés lors du débat d'orientation budgétaire, et oblige à :**

- s'appuyer sur le plan de sobriété et d'efficacité énergétiques « Plan Energies 2030 » pour contenir les évolutions tarifaires (en annexe) ;
- réinterroger la pertinence du niveau de subventionnement ;
- poursuivre la maîtrise de la masse salariale et l'encadrement strict des dépenses de fonctionnement pour faire face aux impacts de la hausse des coûts et à la faible dynamique des dotations d'Etat ;
- poursuivre le programme d'investissement en soutien à l'économie locale ;
- optimiser les financements extérieurs grâce à une démarche partenariale proactive.

**L'équilibre de ce budget s'appuie sur les efforts de gestion menés précédemment et par un ajustement devenu inévitable des taux de fiscalité (cf. point « Fiscalité » page 13).**

### 3. Les volumes budgétaires

Sur un total de **549 M€ tous budgets confondus**, le budget principal représente 341 M€ dont 266,4 M€ de fonctionnement et 74,4 M€ d'investissement.



### 4. Des dépenses de fonctionnement significativement affectées

Le budget primitif (BP) 2023 présente une évolution brute de **+7%** qui tient compte du transfert des agents du service des eaux et des impacts massifs de l'inflation sur nos dépenses courantes. Après retraitement du transfert de l'eau, le taux d'évolution ressort à **+6%**.

La masse salariale, qui s'accroît facialement de **+12%**, n'évolue que de **+2,9%** à périmètre constant.

L'impact des mesures nationales anticipées pour 2023 (évolution du point d'indice et du SMIC...) sont estimées à **3,13 M€**.



La tendance fortement haussière des taux d'intérêt de la dette s'impose aussi à l'Agglomération. Ces taux d'intérêt de la date sont ainsi anticipés en hausse dans le BP 2023, passant de **2,14 M€** en 2022 à **3,58 M€**.

m2A a procédé à un examen de la pertinence et du montant de chaque subvention pour tenir compte des besoins effectifs de nos partenaires qui sont aussi soumis aux mêmes contraintes d'inflation. La contribution au budget annexe des transports a pu être maintenue à son niveau de 2022 grâce à l'évolution favorable du versement mobilité.

Les moyens des services, bien que calibrés au plus près des besoins, laissent peu de marge de manœuvre, notre structure de charges de fonctionnement étant extrêmement rigide. De fait, l'évolution brute de ces dépenses, fixée à **+20%**, est en réalité de **+4%** en retirant les impacts financiers de la hausse du coût de l'énergie.

## 5. Des recettes fiscales qui ne compensent pas les charges supplémentaires

Les produits de CFE (cotisation foncière des entreprises), de foncier bâti et de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) intègrent une revalorisation forfaitaire des bases de 7%. La fraction de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) progresse de +5%.

**Ces évolutions ne suffisent pas à restaurer l'épargne brute qui se voit amputer de près de 9 M€ par rapport au budget précédent.**

**m2A étant un acteur économique majeur du territoire, elle s'est attachée à conserver un programme d'investissement soutenu malgré le renchérissement des projets impactés par la hausse des prix et le rebond des taux d'intérêt.**

Les recettes de fonctionnement non fiscales sont stables ou évoluent modérément, retraitement fait des dotations liées au transfert de la compétence « Eau ». Les dotations d'Etat ne sont pas indexées sur l'inflation et la dotation de compensation est anticipée en baisse. Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF 68) dans le domaine du périscolaire et de la petite enfance restent stables.

**Dans ce contexte, les leviers dont disposait l'Agglomération ne lui permettent pas de satisfaire à toutes ces exigences et de répondre à l'ensemble des enjeux auxquels elle est confrontée sans envisager une variation des taux de fiscalité. L'ajustement de +2 points permet de dégager une épargne brute complémentaire de 7,5 M€.**

Cet ajustement de fiscalité doit permettre à court terme, de faire face à la hausse des coûts de l'énergie rendant impossible l'équilibre du budget 2023 et de dégager les marges de manœuvre indispensables à la mise en œuvre d'un Pacte financier et fiscal en soutien à l'investissement des communes.

A moyen et plus long terme, l'épargne brute complémentaire de 7,5 M€ ainsi générée contribuera au **maintien d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI) ambitieuse et à la préservation de services à la population importants** que les communes ne pourraient porter à elles seules.



## 6. Des ratios financiers préservés

Les ratios sont préservés, l'épargne brute de m2A ressortant à près de 15 M€, ce qui nous permet de limiter ainsi le recours à l'emprunt.

**La capacité de désendettement à 8,4 ans reste éloignée du seuil de vigilance de 12 années.**

## 7. Un niveau d'investissements en soutien à l'économie locale

**Les dépenses d'investissement se montent à 74,4 M€** décomposées en :

- dépenses d'équipement pour 48,3 M€ ;
- dépenses financières pour 9,9 M€, essentiellement les avances de trésorerie à Citivia et au budget annexe de l'eau ;
- le remboursement de la dette qui se chiffre à 14,6 M€.

## 8. Les dépenses d'équipement 2023

Le niveau de dépenses d'équipement reste soutenu en dépit des surcoûts conjoncturels liés à l'inflation et aux coûts des matières premières, traduisant ainsi la **volonté forte de m2A de porter les 4 ambitions de son Projet de Territoire « Vision 2030 » et d'investir massivement pour la relance économique.**

**Ce sont plus de 48 M€ répartis de la façon suivante :**

### **10,9 M€ au titre des équipements périscolaires et de petite enfance :**

- Soutien aux structures de petite enfance et réalisation de nouveaux projets pour 2,2 M€
- Renforcement de l'offre existante avec de nouveaux projets de périscolaires pour 8,7 M€



### **7,45 M€ représentent des investissements annuels :**

- Investissements dans le matériel informatique et les logiciels, en mobilier, en matériel de transports...
- Travaux annuels
- Acquisitions foncières

### **7,18 M€ au titre du développement économique, du soutien à l'innovation et du développement universitaire :**

- Soutien aux projets hydrogènes dans le cadre du programme Blue Industries Sud Alsace
- Soutien au développement universitaire
- Aménagement des sites de la Fonderie, de DMC et du Technocentre
- Poursuite des investissements pour le pôle d'échange multimodal de la ZAC Gare (zone d'aménagement concertée).



### **5,2 M€ en matière d'attractivité du territoire, de tourisme et de culture :**

- Soutien aux musées et aux hébergements
- Parc zoologique et botanique avec notamment le projet « Horizon Afrique »

### **3,96 M€ dédiés à l'aménagement et aux infrastructures stratégiques :**

- Aménagement d'espaces d'activité à vocation économique
- Dépollution du site du Parc des Expositions
- Participation à l'aménagement de la rocade nord et du trafic du sillon mulhousien
- Participation aux travaux de Citivia, Stellantis...



### **3,56 M€ destinés à la réhabilitation de logements sociaux en lien avec les dispositifs mis en œuvre par l'Etat**

#### **2,3 M€ au titre des mobilités douces et partagées :**

- Pistes cyclables
- Cité du Vélo
- Raccordement EuroAirport
- Réseau ferroviaire MDPA (Mines de Potasses d'Alsace)



### **2,25 M€ pour la transition écologique et environnementale :**

- Fonds de soutien aux initiatives écologiques des communes
- Projets pour l'autonomie énergétique, l'agriculture durable et la biodiversité



### **1,94 M€ au titre des équipements nautiques et sportifs :**

- Maintenance des équipements sportifs et aquatiques
- Travaux du Stade de l'III

### **1,89 M€ au titre de l'habitat, de la performance énergétique et du renouvellement urbain :**

- Reconstruction du parc démolit et programme de rénovation urbaine
- Accompagnement des programmes de logements sociaux
- Croissance de la qualité du parc existant par la rénovation énergétique et l'éradication de l'habitat indigne

### **1,08 M€ en faveur du patrimoine communautaire :**

- Programme de mise en accessibilité
- Remplacement des fenêtres à l'Auberge du Zoo
- Aménagement de la Maison du Territoire

**Les recettes d'investissement représentent 74,44 M€** dont un emprunt prévisionnel de 33,2 M€, mobilisé en fonction des besoins réels 2023, et la poursuite d'une démarche partenariale à travers la sollicitation active de nos partenaires institutionnels en matière de financements extérieurs pour 5,5 M€.

## **9. Le budget annexe des transports urbains**

**La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à 78,32 M€ contre 76,41 M€ au BP 2022.**

A noter :

- le versement mobilité est anticipé en hausse à 46,34 M€ (contre 44 M€ en 2022), avec une contribution d'équilibre du budget principal stabilisée de 14,85 M€ ;
- les transports de voyageurs, bien qu'en hausse, n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise et représentent 9,5 M€ pour 2023,
- le forfait de charges SOLEA de 53 M€ progresse de +1,9 M€.



**La section d'investissement 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à 20,2 M€**, dont 8,45 M€ de dépenses d'équipement pour la poursuite de la stratégie d'acquisition de véhicules à faible émission, permettant ainsi un verdissement du parc.

## 10. Le budget annexe du chauffage urbain

**La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à 21,9 M€ contre 11,82 M€ au BP 2022, suite à l'explosion du cours des combustibles (+9M€).**



Les recettes intègrent une hausse tarifaire maîtrisée de 35% en moyenne (contre des hausses de 200 à 400% observées au niveau national et européen). Une reprise anticipée du résultat de 2,1 M€ permet de limiter l'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur l'utilisateur. Historiquement, notre niveau de tarifs du réseau de chaleur se situait à un niveau très inférieur à la moyenne nationale.

**La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 6,7 M€** et intègre 1,13 M€ de dépenses d'équipement (raccordement au réseau du quartier Bel Air, remplacement de cheminée, travaux sur les réseaux...). Elle prévoit également **0,15 M€ d'études de préfiguration pour la réalisation d'un vaste réseau de récupération de chaleur fatale. Cette infrastructure doit permettre de verdir les réseaux existants tout en étendant le périmètre du nouveau réseau de chaleur.**

## 11. Le premier budget annexe de l'eau de m2A

Suite au transfert de la compétence « Eau » à m2A, il s'agit du premier budget annexe d'Agglomération en la matière. **Ce budget de l'eau s'équilibre globalement à 79,4 M€** répartis en 50,6 M€ pour la section d'exploitation et 28,8 M€ pour l'investissement.

La section de fonctionnement de 50,6 M€ porte sur 35 M€ de moyens du service, dont 24 M€ de redevances à reverser, 7,7 M€ de dépenses d'entretien et prestations et 6,4 M€ de frais de personnel. Les ventes d'eau et les locations de compteurs représentent 18,2 M€.

Au niveau de la section d'investissement de 28,8 M€, 18,5 M€ sont consacrés aux dépenses d'équipement, 7 M€ au remboursement de l'avance de trésorerie du budget principal et 1,7 M€ au remboursement de la dette.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré, outre les amortissements et l'autofinancement libre, par une dotation prévisionnelle d'emprunt de 12,47 M€.



## 12. Le budget annexe de la ZAE de Bantzenheim

Le budget 2023 de zone d'activités de Bantzenheim est établi pour un montant global de 1,88 M€, dont la section d'exploitation s'équilibre à 0,96 M€ et la section d'investissement à 0,92 M€.

## FISCALITE

**Le contexte inédit traversé au niveau national s'impose à m2A, qui ne bénéficie plus des leviers suffisants pour équilibrer son budget. Elle doit donc s'appuyer sur la solidarité du territoire face à cette crise pour continuer de garantir le niveau de services aux habitants tout en investissant pour l'avenir conformément aux ambitions partagées.**

### 1. Vote des taux 2023 de fiscalité directe locale

Pour 2023, l'ajustement des taux de fiscalité est apparu inévitable pour faire face aux nécessités d'équilibre du budget dans un contexte d'explosion des coûts de l'énergie, de forte inflation et de hausse des taux d'intérêt.

Il est proposé d'augmenter de 2 points le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en le passant de 1,58% à 3,58%, la moyenne nationale de la strate se situant à 3,17% en 2022.

Les autres taux restent inchangés :

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,78%
- CFE (taux moyen pondéré) : 26,36%

La réforme de la fiscalité locale implique qu'il n'y a pas lieu de voter de taux de taxe d'habitation. Le taux de cette taxe est maintenu à son niveau 2019 à 10,06% comme prévu par la législation. La perte de cette recette est compensée par une fraction de la TVA nationale.

### 2. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote des taux 2023

Par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil d'agglomération a institué, à partir de 2019, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la base d'une zone unique de perception et décidé d'appliquer un mécanisme d'harmonisation des taux votés sur une période de 9 ans pour aboutir à un taux unique en 2027.

Ce lissage, opéré pour la première fois en 2019, s'opère sur la base du taux moyen pondéré constaté en 2018, soit 11,51 %. Le budget 2023 a été établi sur la base d'un produit attendu de 40,24 M€, calculé sur la base d'un taux moyen pondéré maintenu à son niveau de 11,51%.

### 3. Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : fixation du produit 2023

Par délibération du 12 février 2018, le Conseil d'Agglomération a institué la taxe sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations destinée à financer les actions menées pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Pour 2023, il est proposé de maintenir le même produit que celui arrêté en 2022, soit 448 650 €.



# #ENFANCE

## Multi-accueils, périscolaires... des services essentiels aux familles, une priorité pour m2A



Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) porte haut et fort son ambition, inscrite dans son Projet de Territoire « Vision 2030 », d'être un territoire solidaire au service de tous ses habitants, et ce dès le plus jeune âge. m2A s'inscrit ainsi dans une politique volontariste en matière d'accueil des tout-petits dans le cadre de la Petite Enfance, mais aussi en étant l'une des seules communautés d'agglomération de France à avoir adopté la compétence Périscolaire, pour assurer une offre de service qualitative aux familles du territoire, en gestion directe comme déléguée.

### Une activité 2021 confirmant l'importance de l'offre des multi-accueils et périscolaires

**Dans le cadre de ses compétences en matière de Petite enfance et de Périscolaire, m2A détient 22 concessions de service public avec différents délégataires.** Par convention avec les communes compétentes en matière extrascolaire, certaines de ces concessions incluent les activités extrascolaires.

Les rapports d'activités 2021 transmis par chacun de ces délégataires font l'objet d'une étude approfondie et d'un rapport auprès de la Commission de consultation des services publics locaux, à la fois sur les aspects financiers et pédagogiques.

Leur étude permet de justifier du soutien financier de m2A, de la bonne gestion du site et des activités par le délégataire et ainsi de la qualité du service offert aux familles du territoire.

**En 2021, la dotation d'équilibre 2021 de m2A, en matière de Petite Enfance et Périscolaire, tous budgets cumulés, était de 16 400 000 € pour assurer le maintien de ces politiques.**

Pour assurer ces accueils en Petite Enfance et Périscolaire, m2A investit dans les ressources humaines nécessaires, avec **10 400 000 € de dépenses de personnel en 2021.**

m2A veille à la qualité du service d'accueil proposé aux familles du territoire.

## Le soutien financier 2022 aux structures sous conventions d'objectifs ou concessions de service public

**En complément de la gestion directe, m2A conventionne avec des partenaires associatifs** gérant ce même type d'activités sur son territoire. La gestion déléguée se fait actuellement sous concession de service public (ex-DSP) ou conventions d'objectifs.

A compter de 2022, les prestations CAF de la Convention Territoriale Globale (CTG) seront directement versées aux gestionnaires, et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération.

Afin de ne pas impacter la trésorerie des structures et dans l'attente des données chiffrées définitives de la CAF, m2A a convenu de verser la subvention totale aux gestionnaires. Les gestionnaires devront par la suite rembourser à m2A la somme perçue par la CAF au titre de l'année 2022.

En sus des versements des soldes 2022, des avenants aux concessions et conventions d'objectifs initiales sont proposés, afin de prendre en compte cette spécificité liée à la CTG.

- **Les structures Petite Enfance sous convention d'objectifs en 2022** ont déjà perçu au titre de l'année 2022 le versement de 80 % de la somme attribuée en 2021.

**Le montant des soldes 2022 est de 1 395 035 €, portant à 6 915 189 € le montant total des subventions versées au titre de 2022.**



Une évolution est à noter pour le multi-accueil « La Ribambelle » de Pfastatt, dont l'ouverture de 3 places supplémentaires a été soutenue par subvention complémentaire de 15 000 €.

- **Les structures périscolaires sous convention d'objectifs en 2022** ont également déjà perçu 80% de la somme attribuée en 2021.

**Le montant des soldes 2022 est de 169 166 €, portant à 787 449 € le montant total des subventions versées au titre de 2022.**

L'augmentation de la capacité d'accueil du périscolaire de Brunstatt-Didenheim (25 places supplémentaires le midi et 18 le soir) a été soutenue par une subvention majorée, passant de 140 000 à 156 596€ pour 2022.



- **10 avenants aux concessions de service publics en cours**

Ces avenants viennent modifier les montants des contributions 2022 de m2A pour y intégrer les déductions des bonus « CTG » (Convention Territoriale Globale) directement versés par la CAF aux gestionnaires à compter de 2022.

Ces avenants concernent les activités :

- périscolaires de Didenheim, Heimsbrunn et Galtingue, Morschwiller-le-Bas, Pfastatt et Zillisheim ;
- multi-accueil et périscolaire « Ile Napoléon » à Rixheim ;
- multi-accueil, périscolaire et extrascolaire de « La Marelle », de « L'Accueillette » et du « Moulin des Couleurs » à Mulhouse.

L'avenant relatif à la concession en cours pour le périscolaire de Didenheim inclut également l'offre supplémentaire de 8 places (soit 86 places au total) et la modification de l'inventaire des biens mis à disposition pour ces accueils supplémentaires.

L'avenant relatif à la concession en cours pour le périscolaire « Récré Ô Môme » de Pfastatt inclut également l'offre supplémentaire de 10 places.

## La poursuite de l'offre en 2023... et après !

**En matière d'activités Petite Enfance et Périscolaire, m2A a une approche proactive en veillant à anticiper les renouvellements des conventions et concessions en cours ou à venir.**

- **Attribution du renouvellement de 8 nouvelles concessions de service public**

Pour ce qui concerne l'exercice effectif de 2023, m2A renouvelle les concessions de service public avec les exploitants ci-après, par approbation des concessionnaires et des projets de contrat pour les montants et périodes suivantes :

- **Multi-accueil « L'Accueille » (48 places) à Mulhouse,**  
sous gestion du CSC Papin pour la période 2023/2027
  - 1 673 456 €, dont 324 800 € au titre de 2023.
- **Multi-accueil (40 places) et périscolaire (30 places) « La Marelle » à Mulhouse,**  
sous gestion du CSC Lavoisier Brustlein pour la période 2023/2027
  - multi-accueil : 1 485 193 € dont 288 260 € au titre de 2023
  - périscolaire : 195 227 € dont 35 655 € au titre de 2023.
- **Multi-accueil (40 places) et périscolaire (110 places) « Moulin des Couleurs » à Mulhouse,**  
sous gestion du CSC Wagner pour la période 2023/2027
  - multi-accueil : 848 379 € dont 164 661 € au titre de 2023
  - périscolaire : 1 063 356 € dont 206 386 € au titre de 2023.
- **Périscolaire (86 places) à Didenheim,**  
sous gestion des Foyers Clubs d'Alsace (FDFC68) pour la période 2023/2026
  - 562 831 €, dont 137 581 € au titre de 2023.
- **Périscolaire (76 places) à Heimsbrunn-Galtingue,**  
sous gestion des Foyers Clubs d'Alsace (FDFC68) pour la période 2023/2026
  - 572 538 €, dont 139 954 € au titre de 2023.
- **Multi-accueil (35 places) et périscolaire (48 places) « Ile Napoléon » à Rixheim,**  
sous gestion du CSC La Passerelle pour la période 2023/2024
  - multi-accueil : 484 402 € dont 240 398 € au titre de 2023
  - périscolaire : 413 782 € dont 205 351 € au titre de 2023.
- **Périscolaire (192 places) à Morschwiller-le-Bas,**  
sous gestion des Foyers Clubs d'Alsace (FDFC68) pour la période 2023/2026
  - 1 141 346 €, dont 278 996 € au titre de 2023.
- **Périscolaire (81 places) à Zillisheim,**  
sous gestion des Foyers Clubs d'Alsace (FDFC68) pour la période 2023/2026
  - 602 462 €, dont 147 269 € au titre de 2023.

- **Lancement des procédures de renouvellement des concessions**

Plusieurs concessions de service public concernant la gestion des activités Petite Enfance, périscolaires et extrascolaires arrivent à échéance le 31 décembre 2023. m2A relance donc les procédures de publicité pour ces concessions.

Cette consultation concerne les structures suivantes :

- Multi-accueil « La Cour des petits pages » et Périscolaire « La Pirouette » à Bollwiller
- Périscolaire à Dietwiller
- Périscolaire à Habsheim
- Multi-accueil « Les Nénuphars » à Mulhouse
- Périscolaires « Ilot Mômes » et « Récré Ô Môme » à Pfastatt
- Périscolaire « La Courte Echelle » à Riedisheim.



m2A s'engage pour l'avenir des générations futures et le soutien aux familles !

### Les chiffres clés de m2A

#### Petite Enfance :

- **35 multi-accueils** pour un total de **1580 places** soit plus de **3 800 enfants de m2A accueillis**
- **11 Relais Petite Enfance (RPE)** en lien avec les assistantes maternelles agréés du territoire soit plus de **4 000 enfants en accueil individuel ou familial**
- **4 Jardins d'enfants accueillant** soit **165 enfants accueillis**
- **des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**
- **11 M€ de budget Petite Enfance** pour m2A

#### Périscolaire :

- **102 accueils périscolaires**, dont 68 en gestion directe et 34 en gestion déléguée
- **16 036 enfants de m2A accueillis sur les temps périscolaires** (midi et soir)
- **10 M€ de budget périscolaire** pour m2A

#### Total Budget de personnel (Petite Enfance, Périscolaire, Inclusion et Parentalité) :

- **14 M€ de charges de personnel** en fonctionnement de ces services